



Direction de la Sécurité de l'Aviation
Civile Nord
Madame Lucette LACERRE
Directrice
9, Rue Champagne
91200 ATHIS MONS

Affaire suivie par : Céline Raimbault
Mél : celine.raimbault@oise.fr
Poste : 03.44.10.72.32
Fax : 03.44.06.60.02

Beauvais le **19 OCT. 2015**

Madame la Directrice,

La convention conclue le 1 mars 2007 en application des articles L.221-1 du Code de l'aviation civile et 28 de la loi n° 2004/809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a acté le transfert de compétence et de patrimoine de l'aérodrome de Beauvais-Tillé au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais Tillé.

L'annexe V de cette convention précise les biens appartenant à l'Etat et notamment ceux occupés par les services de la Direction générale de l'aviation civile et de la Gendarmerie des transports aériens.

Considérant le transfert prochain des services de la Direction générale de l'aviation civile au sud de l'aérodrome et dans le but de garantir une restructuration cohérente des infrastructures aéroportuaires, il me paraît indispensable que les biens et terrains susceptibles d'être laissés vacants par l'Etat puissent être transférés au Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé comme le prévoit la convention.

Je vous saurais donc gré de bien vouloir prendre en compte le souhait du Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé de se voir transférer, dès leur libération, parcelles et biens immobiliers du domaine public appartenant actuellement à l'Etat, situés sur l'emprise aéroportuaire.

Les services du syndicat ainsi que ceux de la Société Aéroportuaire de Gestion et d'Exploitation de Beauvais, concessionnaire de l'aéroport de Beauvais-Tillé, se tiennent à votre disposition pour vous transmettre toutes les Informations utiles que vous jugerez nécessaires d'obtenir afin de traiter ma demande.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

Caroline CAYEUX
Sénatrice
Présidente du Syndicat Mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

Copie : Monsieur le Directeur de la SAGEB